

Sixième commémoration de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra Samedi 16 avril 2011 à 15h

Rendez-vous devant l'hôtel, au 76 rue de Provence Paris 9e
Métro : Chaussée d'Antin ou La Fayette (ligne 9)

Que justice soit rendue !

Les victimes de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra appellent à un rassemblement le samedi 16 avril 2011 à 15 heures devant l'hôtel, au 76 rue de Provence Paris 9^{ème}.

6 ans après les drames de l'été 2005 (hôtel Paris-Opéra, immeubles du boulevard Vincent Auriol et de la rue du Roi Doré) au cours desquels 52 personnes ont trouvé la mort, l'institution judiciaire est dans l'incapacité, sans doute faute de moyens suffisants, de faire toute la lumière sur les causes et les responsabilités de ces drames.

Cette sixième commémoration intervient au lendemain du renvoi du procès de l'immeuble du boulevard Vincent Auriol après deux audiences qui, au-delà de l'indigence de la justice, ont révélé la désinvolture et l'improvisation dont elle peut faire preuve lorsqu'il s'agit de victimes sans grade, a fortiori d'immigrés et de français d'origine africaine. Cette attitude peu respectueuse pour les victimes est affichée alors que, dans le même temps, dans les bidonvilles et les taudis, d'autres mal-logés sont frappés par des incendies presque toujours meurtriers.

Pour l'avoir payé cher en vies humaines, les familles rescapées de l'incendie de l'hôtel Paris-opéra crient de nouveau et très fort leur refus de ces hébergements sommaires et précaires, de cette crise du logement qui touche en premier lieu les plus vulnérables et les plus discriminés.

On peut éviter ces drames ! Pour cela, le droit à un accueil stable, décent, sûr et adapté à la vie de famille, doit s'imposer. En attendant, les marchands de sommeil, les organismes sociaux et les administrations responsables de manquements ou de négligence dans le respect des obligations légales et réglementaires, doivent être jugés !

En dépit des années qui passent, les familles victimes de ces incendies portent en elles la douleur encore vivace de la perte des leurs. Elles n'auront de cesse de réclamer la tenue des procès dans des conditions dignes de la justice que l'institution judiciaire est censée rendre sans discrimination aucune.

Association des Victimes de l'Incendie de l'hôtel Paris Opéra (AVIPO)